

Ville de Castelnaudary
Service Occupation
du Domaine Public

Opération 2025-0033

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2025 - 486

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - rue marfan



Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe



Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

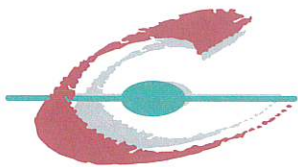
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire INEO EQUANS	Entreprise chargée des travaux INEO EQUANS
Adresse TSA 70001 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY	Adresse TSA 70001 CHEZ SOGELINK
Date de la demande 14/01/2025	
Lieu d'intervention rue marfan	
Description des travaux PROTECTION CATHODIQUE	69134 DARDILLY
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	Téléphone 04 68 52 82 88
	Indicatif pour les pays étrangers
	Fax
	Courriel engie-solution-perpi-d@demat.sogelink.fr
Début et fin des travaux du 23/06/2025 au 27/06/2025	

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires



Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

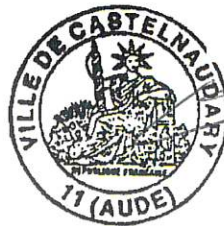
Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Fait à Castelnaudary le mardi 24 juin 2025

Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET

